



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

infirmiers libéraux et orthophonistes

Question écrite n° 34343

Texte de la question

M. Armand Jung appelle l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur la répartition géographique des infirmiers et orthophonistes libéraux. Comparativement aux autres régions françaises, l'Alsace présente une situation démographique singulière car elle est actuellement à la fois une des régions françaises les plus densément peuplées et les moins âgées. Cependant, à l'horizon 2010, il apparaît que l'Alsace vieillira plus vite que la moyenne nationale. D'ores et déjà, l'offre d'infirmiers libéraux est particulièrement faible en Alsace, soit inférieure de 33 % à la moyenne nationale. En ce qui concerne les orthophonistes libéraux, l'offre régionale est actuellement inférieure de 21 % à la moyenne nationale. Pourtant, pour ces deux professions, les disparités d'offres de soins pourraient être fortement réduites par une modification des comportements d'installation. En conséquence, il souhaite savoir si le dispositif d'aide à l'installation des auxiliaires médicaux peut être renforcé.

Données clés

Auteur : [M. Armand Jung](#)

Circonscription : Bas-Rhin (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 34343

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 février 2004, page 1350